



# Réclamations DP

## GSSC Losserland

Réunion DP du 11/03/2013

Réponse Direction du 19 mars 2013

	Réclamations	Réponse Direction .....
CFE-CGC/UNSA	<p>Réclamation n° 1 – DO Maines NEWS</p> <p>Dans le N°1 de février il est fait état d'un décret du 2/10/2012 sur la LME qui modifie nos conditions de règlement factures.</p> <p>Le site SharePoint « contrat types » est cité sans que le lien soit précisé ce qui aurait permis aux acheteurs (qui ne l'ont pas déjà fait) de copier - coller l'adresse en favoris.</p> <p>Pouvez-vous nous rappeler ce lien ?</p>	<p><a href="http://urltemporaire2007-shp.itn.ftgroup/sites/transformation/contrats/default.aspx">http://urltemporaire2007-shp.itn.ftgroup/sites/transformation/contrats/default.aspx</a></p>
CFE-CGC/UNSA	<p>Réclamation n° 2 – SharePoint Suivi des contrats</p> <p>Des salariés font remonter que l'ouverture de fichiers SharePoint par le double clic gauche de la souris est impossible (Erreur DDE) par contre cela fonctionne avec le clic gauche « ouvrir »</p> <p>Est-ce normal ?</p>	<p>Il suffit de cliquer une seule fois pour activer le lien URL (pas besoin de faire 2 clics gauche). L'erreur DDE est certainement une erreur système qu'il faut, si elle persiste, signaler au 3000.</p>
CFE-CGC/UNSA	<p>Réclamation n° 3 – SEDEP</p> <p>Le service (ex-SEDEP de Lannion) est confronté à une recrudescence de demandes liée à la réforme sur les carrières longues et le nouvel accord TPS.</p> <p>Ces mesures étaient largement prévisibles et toutes les OS ont alerté la Direction sur les risques pesant sur ce service avant que la situation ne se dégrade et ait des conséquences sur les salariés.</p>	<p>Comme nous l'avons déjà expliqué lors de précédentes réunions, La DSP a mis en place une opération spécifique pour gérer le sujet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens complémentaires pour renforcer tous les centres dont celui de Lannion</li> <li>- Organisation spécifique mise en place pour prioriser le traitement des dossiers en fonction des dates prévisibles de départ à la retraite ou d'entrée dans un dispositif seniors</li> </ul>

	<p>Quelles sont les mesures qui ont été prises pour remédier à cette situation ?</p> <p>Comment un salarié peut-t-il faire remonter le caractère « urgent » de son dossier ?</p> <p>Quels est le délai de traitement des dossiers pour des salariés en situation d'urgence ?</p>	<p>- Un message personnalisé a été envoyé à tous les salariés concernés pour leur donner délai prévisionnel du traitement de leur demande</p>
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 4 – TPS retards dans les prises en compte individuelles</b></p> <p>Les retards (CSRH ex SEDEP) + outil de simulation OA pénalisent les salariés désireux de connaître leur situation vis-à-vis du nouvel accord TPS.</p> <p>Une communication ou information ne peut-elle pas être diffusée à l'attention des salariés sur ces éléments ?</p> <p>Peut-on rassurer les intéressés sur la rétroactivité possible des situations après signature ?</p>	<p>Les outils de simulations Orange Avenirs sont désormais disponibles.</p> <p>La rétroactivité de l'entrée dans le TPS 5 ou TPS 3 au 01/01/2013 est possible, dans la mesure où le salarié avait fait sa demande d'étude carrière longue avant le 31/12/2012 ou s'il a fait connaître son souhait d'entrer dans un dispositif à son RH.</p>
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 5 – TPS communication</b></p> <p>Des ateliers pour faire connaître le nouvel accord TPS et le nouvel accord sénior aux personnels concernés sont organisés sur certains sites, qu'en est-il à GSSC sur les sites achats ?</p> <p>Combien de personnes seraient-elles concernées par site ?</p>	<p>Une réunion d'information est prévue sur le site de Losserand le 25 mars 2013.</p> <p>Un zzz RH informera les salariés à compter du 11 mars 2013.</p>
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 6 – TPS/CET et part variable</b></p> <p>Un salarié en TPS et en CET sur une période de 6 mois, est-il éligible à une part variable managériale ?</p>	<p>Oui</p>
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 7 – Essaimage et relations achats</b></p> <p>Un acheteur a été sollicité par un ex-salarié en essaimage qui demande à ce que l'on crée un compte fournisseur pour sa structure juridique. Il prétend que dans sa convention d'essaimage il est expressément prévu qu' FT lui commande des prestations (Photos)</p> <p>Quelle est la bonne attitude à adopter dans ces situations par</p>	<p>Merci de nous remonter le cas cité.</p>

	<p>l'acheteur ?</p> <p>Existe-t-il des conventions d'essaiage dans lesquelles FT s'engage à commander quelque prestation que ce soit sans en informer GSSC ?</p> <p>Comment piloter la dépendance économique d'un tel fournisseur ?</p> <p>Quel est le cadre légal de ces engagements ?</p>	
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 8 – Règlement Intérieur FS</b></p> <p>A quand remonte la dernière version du règlement intérieur des fonctions support ?</p> <p>Est-elle encore à jour ?</p>	<p>La dernière version du règlement intérieur date du 27 Août 2007, elle est toujours à jour.</p>
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 9 – Travaux Nantes</b></p> <p>Pourquoi les travaux des toilettes du site de Nantes trainent en longueur, la présence d'amiante ne peut expliquer à elle seule les retards enregistrés ?</p> <p>Quelle est la date de fin des travaux programmée ?</p>	<p>La mise à disposition des sanitaires est prévue le 18/03</p>
CFE-CGC/UNSA	<p><b>Réclamation n° 10 – RH augmentation des AFO</b></p> <p>Le gouvernement précédent avait instauré une augmentation des cotisations des fonctionnaires pour les aligner sur celle du privé de 7,5% à 10,3%</p> <p>le constat : Lorsqu'un fonctionnaire change d'échelon, son complément France Télécom baisse. minimisant ainsi l'augmentation.</p> <p>En résumé, lorsqu'un salarié de droit privé bénéficie d'une augmentation de 2%, le fonctionnaire quant à lui ne bénéficie dans les faits que d'une augmentation de 0,8%</p> <p>Qu'allez vous mettre en place pour contrer cette situation et réduire l'inégalité des traitements entre les fonctionnaires et les salariés de droits privés ?</p>	<p>Les évolutions réglementaires et en particulier l'évolution des cotisations s'appliquent de fait aux salariés de l'entreprise en fonction de leur statut.</p> <p>Ce sujet ne peut pas être traité au niveau local car GSSC décline la politique de rétribution validée au niveau national. Il peut être abordé lors des NAO.</p>